



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 534-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

Prenez note que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2023, à 20 heures, le Conseil a adopté le règlement numéro 534-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux, suivant l'émission du certificat de conformité émis par la MRC de Papineau, attestant que ledit règlement est conforme par la résolution numéro 2023-06-134.

Une copie est également disponible sur le site officiel à [www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Louise Sista  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je soussignée, Louise Sista, directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant à l'hôtel de ville de Lac-Simon et à la Caisse Desjardins de Chénéville.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 20<sup>e</sup> jour de juillet 2023.*

  
\_\_\_\_\_  
Louise Sista  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière